



# COMMUNE DE CARS

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 31 mars 2022 à 19h 00**  
**A la salle du conseil de la mairie de CARS**

**PRESENTS (11)** : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Matthieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND, Nicolas CARREAU.

**ABSENTS EXCUSES (4)** : Mme Régine BERTHAULT, Dominique FARGES, Caroline LE THOËR, M. André GIRAUD

**Pouvoir (2)** : *Mme Dominique FARGES à M. Xavier ZORRILLA ; Mme Régine BERTHAULT à Mme Dominique ARIAS*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Nicole DELAUGE

## **Validation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil**

### **Municipal**

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour la délibération concernant le choix d'une banque pour l'obtention d'un prêt en vue des travaux pour la future MAM. En effet il est préférable d'attendre le montage financiers précis notamment en considérant l'attribution (ou pas) de la subvention DSIL. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

## Ordre du jour :

### 1. Délibérations à prendre

#### 1) **Vote du Compte de Gestion 2021**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de Monsieur le Percepteur pour le budget général de la commune lequel est parfaitement identique au compte administratif et présente un déficit de 356 101.26€ en investissement et un excédent de 892 031.25€ en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion.

#### 2) **Vote du Compte Administratif 2021**

Monsieur le Maire s'étant retiré, c'est la doyenne du Conseil, Mme ARIAS Dominique, qui présente le compte administratif 2021 :

1.	<u>en Fonctionnement :</u>	
	Recettes.....	+921 174,14 €
	Report 2020 recettes...	+635 015,49 €
	Dépenses.....	- 664 158,38 €
	d'où un excédent de	<b>892 031,25 €</b>
2.	<u>en Investissement :</u>	
	Recettes.....	+259 473,40 €
	Dépenses.....	-513 305,00 €
	Report 2020 dépenses..	-102 269,66 €
	D'où un déficit de	<b>-356 101,26 €</b>

Mme ARIAS Dominique propose au Conseil Municipal de voter l'adoption du compte administratif.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents sauf Monsieur le Maire qui s'est retiré de la salle.

### 3) Vote de l'affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'affectation du résultat.

#### 1. Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021 :	excédent :	257 015,76 €
Résultat reporté de l'exercice 2020 :	excédent :	635 015,49 €
<b>Résultat de clôture à affecter :</b>	<b>excédent :</b>	<b>892 031,25 €</b>

#### 2. Besoin réel de financement

##### Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2021 :	déficit :	-253 831,60 €
Résultat reporté de l'exercice 2020 :	déficit :	-102 269,66 €
<b>Résultat comptable cumulé :</b>	<b>déficit :</b>	<b>-356 101,26 €</b>

##### Restes à réaliser

Recettes d'investissement restant à réaliser :	88 142,26 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	-107 294,38 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-19 152,12 €</b>

##### Besoin de financement

Solde section d'investissement	déficit :	- 356 101,26 €
Solde des restes à réaliser		-19152,12 €
<b>Total du besoin de financement</b>		<b>- 375 253,38 €</b>

La transcription budgétaire de l'affectation du résultat est la suivante :

$$\text{Report en fonctionnement} = \text{Résultat de clôture (fonctionnement)} - \text{Besoin de financement}$$
$$516\ 777,87 = 892\ 031,25\ € - 375\ 253,38\ €$$

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2021.

#### 4) Vote des subventions

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions qui ont été étudiées en commission Finances. Une somme de 7380 euros est prévue aux différentes associations. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions.

Subvention 2022	
ACCA DE CARS	280
ADAPEI ASS DEP PAPILO	180
AMICALE CYCLOS RANDO de Cars	160
ASSO JEUNES SAPEURS POMPIERS	100
ASS U.N.C. SECTION BLAY	150
CARENCHOEUR	200
CLUB CYCLOTOURISME D	160
COMITE DES FETES/BIENF section peinture	1000
HARMONIE DES MERLOTS	2200
Les petits KANGOUROUS	500
MARATHON DES VINS DE BLAYE	500
SECOURS CATHOLIQUE D	200
SECOURS POPULAIRE	200
STADE BLAYAIS RUGBY	200
Aéroclub Marcillac	50
Les stétoscopes clowns	100
Préface Blaye	300
DIVERS ENVELOPPE PREVISIONNELLE	260
Abeilles girondines	440
AMBG	200
<b>TOTAL</b>	<b>7380</b>

#### 5) Vote des taux des taxes locales

Après un rappel du taux des taxes locales, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2022.

#### 6) Vote du budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 est présenté par Monsieur le Maire.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 360 261 €	1 360 261 €
Investissement	1 418 154 €	1 418 154 €

Suite à la commission des finances, après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022

### 7) Délibération pour lancement d'appel d'offre travaux MAM

Monsieur le Maire rappelle que nous avons retenu le 27 janvier 2022 la proposition d'honoraire de Mme Sam TISSIER Architecte, localisée à CAVIGNAC, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de remise en état de l'ancienne poste à destination d'une Maison d'Assistants Maternelles. Le coût de la prestation de Maitrise d'Œuvre est de 20328 € TTC (cf. délibération N° 27012022 02).

L'estimation détaillée des travaux au stade d'esquisse a été fournie le 09/02/2022, elle est constituée de 9 lots.

Monsieur le Maire informe qu'un appel d'offre à procédure adaptée (MAPA), en application de l'article 28 du code des Marchés Publics va être lancé concernant ces lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce choix et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### 8) Délibération pour lancement d'appel d'offre travaux salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que nous avons retenu le 25 février 2021 la proposition d'honoraire de la société **RAZA Architecture**, localisée à SAINT ANDRE DE CUBZAC, pour la mission de Maitrise d'Œuvre complète pour la rénovation de la salle des fêtes.

Notons que la mise à disposition de la salle des Fêtes par la commune de CARS à l'ARS pour en faire un centre de vaccination a impacté fortement le calendrier des travaux. Toutefois au lendemain de la fermeture du « Vaccino-drome » l'activité de Maitrise d'Œuvre a été relancée.

Le coût de la prestation de Maitrise d'Œuvre est de 24 559 € TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du Code général des Impôts (cf. délibération N° 25022021.07).

L'Avant-Projet Sommaire a été présenté le 21 mars 2022, il est constitué de 9 lots.

Monsieur le Maire informe qu'un appel d'offre à procédure adaptée (MAPA), en application de l'article 28 du code des Marchés Publics va être lancé concernant ces lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce choix et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Nota :

La toiture présenterait des détériorations surtout dans la zone de la grande salle. Nous faisons établir un devis après un diagnostic de l'état de la toiture. Il faudra la remanier si nécessaire pour réparer les éventuelles fuites afin de ne pas dégrader les plafonds. Ces travaux seront financés hors marché ci-dessus.

### **9) Délibération pour lancement d'appel d'offre trx aménagement à PEYREAU**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons retenu le 02 septembre 2021 la proposition d'honoraire pour mission de Maitrise d'Œuvre de la société **ECTAUR Ingénierie** localisée à BLAYE, pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurisation de la voie communale au lieu-dit de PEYREAU.

Le coût de la prestation de Maitrise d'Œuvre est de 4833,60 € TTC cf. délibération N° 0209202104.

L'Avant-Projet Sommaire a été présenté le 17 février 2022, le chiffrage a été réalisé en 5 lots.

Monsieur le Maire informe qu'un appel d'offre à procédure adaptée (MAPA), en application de l'article 28 du code des Marchés Publics va être lancé concernant ces lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce choix et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le début des travaux est prévu à la fin du premier semestre, il faudrait éviter la période scolaire (bus de ramassage).

### **10) Délibération pour autorisation stationnement taxi à CARS**

Monsieur le Maire présente le projet d'autorisation de stationnement de taxi :  
Délibérer pour autoriser le stationnement sur la commune de CARS et produire deux arrêtés municipaux l'un autorisant le stationnement et l'autre donnant le droit de stationner à la personne qui en a fait la demande.

La place retenue est localisée sur la gauche en remontant dans la rue de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'autoriser le stationnement d'un taxi sur la commune de CARS, le choix de l'emplacement de stationnement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **11) Délibération pour cession de la parcelle 1751A au Piquet**

Monsieur le Maire rappelle la demande de cession d'une parcelle au lieu-dit Le Piquet et évoquée lors du Conseil Municipal du 02 septembre 2021. Cette demande a été accueillie favorablement par le Conseil Municipal.

En effet Mme TEXERAUD et M. GARRY demeurant le 11 Le Piquet à CARS ont, par un courrier du 27 juillet 2021, déclarés être intéressés par l'achat de la parcelle 1751 section A située au lieu-dit Le Piquet et appartenant à la commune de CARS.

Cette parcelle n'a aucune fonction de droit de passage, constitue un espace enherbé enclavé dans la propriété de Mme TEXERAUD et M. GARRY (parcelles 1229 et 1223) et ne fait l'objet d'aucun projet communal.

La parcelle 1751 section A est située en zone UA et présente une surface de 112 m<sup>2</sup>. Celle-ci n'a pas de valeur marchande, sa vente est proposée pour l'euro symbolique. Toutefois les frais de notaire afférents à la vente seront à la charge des acquéreurs.

Après délibération le conseil municipal accepte la vente de la parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## Informations

### ➤ **DIA**

N° DIA	Date d'enregistrement	Décision
DIA03310022J0002	25/01/2022	Non préempté
DIA03310022J0003	03/02/2022	Non préempté
DIA03310022J0004	14/02/2022	Non préempté
DIA03310022J0005	07/03/2022	Non préempté
DIA03310022J0006	07/03/2022	Non préempté
DIA03310022J0007	14/03/2022	Non préempté
DIA03310022J0008	17/03/2022	Non préempté
DIA03310022J0009	17/03/2022	Non préempté
DIA03310022J0010	23/03/2022	Non préempté

Le tableau ci-dessous présente les DIA passées en commission Urbanisme depuis le début de l'année.

### ➤ **Bilan des propositions de prêts bancaires**

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des propositions de prêts bancaire. Le Crédit Mutuel est le mieux disant, toutefois les propositions ont une validité limitée dans le temps, donc nous réexaminerons les propositions lorsque notre plan de financement sera plus élaboré en prenant en compte une éventuelle subvention DSIL.

Notons que la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires) a un mandat de l'Etat pour accompagner les collectivités sur des amortissements de longue durée. Un emprunt amorti sur 10 ans ne pourra donc pas être financé par la Banque des Territoires.

	prêts de 220000 euro sur 10 ans, propositions valables sur le premier trimestre 2022								
	Taux fixe	Taux variable	Taux eff global	échéance	periodicité	remb anticipé	commission	Interets	total dû
La banque Postale	1,17%		1,19%	5836,05	trimestrielle	indemnit�	220	13 606,45	233 606,45
Cr�dit Agricole	0,867%			3683,87	trimestrielle	?	141	6 354,63	147 354,63
Cr�dit agricole TVA & DSIL		0,48%				sans indemnit�	110		
Caisse des d�pots									
Cr�dit Mutuel	0,840%		0,870%	5740	trimestrielle	?	330	9 600,00	229 600,00

➤ **Arrêtés pour créer stationnement taxi & pour attribuer la place de stationnement**

Monsieur le Maire présente les arrêtés affaissant à la demande de stationnement d'un taxi sur la commune de CARS.

Mme BENKHIRA Sanaa est autorisée à faire stationner un véhicule taxi sur la commune de CARS. L'autorisation est valable 5 ans.

➤ **Organisation de la permanence des élus pour les élections Présidentielles**

La permanence est organisée en trois tranches horaires.

		10-avr-22			24-avr-22		
		8H 11H	11H 15H	15H 19H	8H 11H	11H 15H	15H 19H
Philippe	SEVIN	X	x		X		
Etienne	DELOMIER			X			X
Jerome	DURAND					X	
Dominique	FARGES			X			X
Béatrice	RUIZ			X		X	
Nicole	DELAUGE	X					X
Dominique	ARIAS	X			X		
Regine	BERTHAULT		X		X		
Nicolas	CARREAU	X	x				X
Laure	BOUCAUD		X			X	
Virginie	FREDAIGUE		X			X	
Matthieu	DELOMIER	X			X		
Caroline	Lethoer			x			
André	GIRAUD	X					

x : à confirmer

M. et Mme BERGERON sont disponibles pour le dépouillement du 10 avril, M. FARGES est quant à lui disponible sur les deux dates.

➤ **Info Conseil Communautaire**

Chaque élu de CARS reçoit le compte rendu du Conseil Communautaire, ils peuvent avoir des précisions auprès des élus communautaires de CARS s'ils le souhaitent.

Les questions portent sur l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et notamment les taxes SMICVAL.

## **2. Les Commissions**

Voir annexe

## **3. Questions diverses**

M. Philippe SEVIN rappelle que la saison du piégeage des frelons asiatiques débute, la maire met à disposition les pièges.

M. Jérôme DURAND informe que Le syndicat des collèges et lycées a acheté un terrain pour mettre un internat attaché au lycée professionnel.

M. Nicolas CARREAU questionne sur le sujet de faire un restaurant dans 3 bâtiments de la maison Audureau. En effet la mairie a fait intervenir Gironde Ressources (Département de la Gironde) et le CCI pour faire une étude économique d'une implantation de restaurant dans la maison dite Audureau. Nous en sommes au stade de l'étude, si cette opération devait avoir lieu ça serait plutôt sur les années 2023 et 2024. Il faut bâtir le plan de financement en identifiant toutes les aides possibles (d'Etat et Département).

Mme ARIAS L'association du clocher scintillant n'ayant pas de repreneur, elle va être dissoute. Le solde de la réserve financière devra être proposé à d'autres associations notamment celle de l'école selon le souhait de Mme BAUVAIS présidente de l'association du clocher scintillant.

La séance est levée à 21 h 50

# ANNEXE

## LES COMMISSIONS

### ***Commission Routes et Bâtiments (Philippe SEVIN)***

Devis pour changer le mode de chauffage de la maison paramédicale, voir isolation

### ***Commission Cimetière (Philippe SEVIN)***

Formation au Logiciel de gestion du cimetière

Lancer la procédure de reprise de concessions en état d'abandon

Mémorial des anciens combattants (panneau localisant les tombes, historique...)

Plan de situation du cimetière (localisation des carrés...)

### ***Commission Organisation et gestion communale (Philippe SEVIN)***

Pas d'activité

### ***Commission Finances et budget communal (Philippe SEVIN + Xavier ZORRILLA)***

Voir vote du budget

### ***Commission affaires scolaires (Dominique ARIAS)***

### ***Commission Urbanisme et PLU (Dominique ARIAS)***

Selon dossiers à instruire

### ***Commission Sport Loisirs Culture (Dominique ARIAS)***

### ***Commission Actions Sociales (Dominique FARGES)***

Ukrainiens déplacés : 3 familles ont proposé de recevoir des déplacés.

Virginie Fredaigue informe que L'APE récolte des colis.

### ***Commission Information et communication (Dominique FARGES)***

Nouvel imprimeur pour le petit journal

Mise en place boîte à livres

### ***Commission Sécurité & Accessibilité (Etienne DELOMIER)***

### ***Commission Eau Electricité Eclairage (Etienne DELOMIER)***

Assainissement individuel :

- problème d'odeur à PEYREAU : faire courrier vers propriétaires d'installations non conformes
- Faire courrier de mise en demeure aux propriétaires ayant refusés le contrôle

***Commission Environnement Tourisme Cadre de vie (Etienne DELOMIER)***

Projet de visite virtuelle (Mme LANDRY) présentation reportée, prendre contact avec l'OT pour nouvelle date.